

## **DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE**

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois,
  Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,

## Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Bruno FONTAINE**, Président de la CCI locale du Grand Hainaut, à l'effet de signer, pour la période courant jusqu'au 9 décembre 2021 :

- Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique
  - Les actes ci-après énoncés concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
    - Cartes de commerçants étrangers ;
    - Cartes de commerçants non sédentaires,
    - Cartes d'agents immobiliers,
  - Tous actes établis à la requête des autorités administratives compétentes et notamment dans le cadre de :
    - Transferts de licence de débits de boisson,
    - Demande de naturalisation de commerçants étrangers,
    - Dérogation au repos dominical,
    - Liquidation des stocks,
    - Ventes au déballage

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 26 novembre 2021

Philippe HOURDAIN

Président